

GRUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT

FEUILLE DE ROUTE

En octobre 2019, la Mission d'évaluation conjointe des relations entre Justice et Environnement de l'IGJ et du CGEDD écrivait déjà « *Il est aujourd'hui admis suite aux dernières publications du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), que pour la première fois de l'histoire humaine, notre espèce est en capacité de provoquer sa propre extinction en modifiant sans précaution les grands équilibres écologiques de la planète* »¹

Selon le dernier rapport du CIEG ², le rôle des activités humaines est central pour endiguer l'accélération du changement et de la biodiversité. Comme l'écrit Vincent DELBOS la crise écologique peut-être source de de droits nouveaux comme de régressions des libertés, il y a une place centrale à forger pour les systèmes de justice et donc pour les avocats.

La création du Groupe de travail Environnement entend répondre à l'urgence de la crise climatique et des défis qu'elle lancent pour les systèmes de justice et donc pour les avocats dont la place est centrale : Formation, justice environnementale civile, pénale, internationale, responsabilité des entreprises, création de droits nouveaux, défense de La Défense.

Le sujet environnemental, par sa transversalité ne pouvait plus être traitée à la périphérie mais au contraire avec l'ensemble des commissions concernées au CNB perpétuant les travaux déjà réalisés au sein de nombreuses Commissions lors des précédentes mandatures.

- Dans le cadre de son partenariat avec l'AEFE : interventions sur la Justice environnementale et climatique auprès des collèges et lycées français de l'étranger, participation au concours de plaidoirie régional ECOLEXIA relatif au droit de l'environnement sur la zone Maroc ;
- Au sein de la Commission textes le traitement civil du contentieux de l'environnement ou encore celui porté devant le juge administratif ;
- Le travail de la Commission LDH sur le la justice pénale de l'environnement à l'aune des recommandations présentés le 7 décembre 2022 par le groupe de travail pluridisciplinaire mené par François Molins sur l'état actuel du contentieux pénal de l'environnement³.
- Au sein de la Commission prospective : les réflexions sur les droits des générations futures⁴ ;

¹ CGEDD - IGJ octobre 2019 Mission Une justice pour l'environnement Mission d'évaluation des relations entre justice et environnement

² 6 ème rapport du GIEC du 20 mars 2023

³ Cour de Cassation, [Rapport](#) relatif au traitement pénal relatif au droit pénal de l'environnement, publié le 7 décembre 2022.

⁴ Rapport sur la promotion du rôle des avocats dans les droits des générations futures, présenté par la Commission prospective lors de l'AG du 10 mars 2023.

- Enfin, avec les travaux sur la transposition de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité pour les entreprises, dite « CSRD », réalisés par la Commission droit et entreprise.

Les membres du groupe de travail environnement se proposent donc de travailler sur les thématiques décrites au sein de cette feuille de route et d'auditionner des personnalités clés choisies de façon à enrichir les travaux qu'ils mèneront et traduiront sous la forme de rapports et actions concrètes qu'ils présenteront régulièrement à l'Assemblée générale durant les 3 années de mandature à venir.

❖ Thématiques identifiées

✓ Formation

C'est un sujet et un enjeu majeur pour les différents acteurs dont les avocats. Aujourd'hui le droit de l'environnement est encore trop méconnu et donc trop peu mobilisé. Il demeure une pratique de niche. Au 1^{er} janvier 2023, seuls 66 avocats étaient admis à faire usage de la mention de spécialisation « droit de l'environnement » délivrée par le CNB : 44 hommes et 22 femmes. 4 candidats supplémentaires se sont présentés à la session de novembre dernier.

Or il est essentiel que les avocats soient formés à ce droit afin de multiplier les contentieux et la saisine des juges lesquels aujourd'hui sont trop peu encore saisis notamment en matière civile.

Le besoin en formation initiale et continue est énorme mais elle doit porter sur des sujets professionnalisants comme par ex les stratégies contentieuses, les référés comme le référé civil environnemental trop peu utilisés. Elle doit être interprofessionnelle (magistrats, universitaires, scientifiques, policiers) et interdisciplinaire afin de créer « une culture commune aux acteurs de la protection juridique de l'environnement.⁵

- Travail avec la Commission Formation et les Ecoles d'avocats
- Travail avec l'ENM et Police de l'environnement (administrative et judiciaire)
- Cycles de formation sur des outils contentieux proposés par le CNB

✓ Travaux et réflexions sur la justice environnementale

1. Lisibilité et travail de codification

Le droit de l'environnement est très disparate et bien qu'il y ait désormais un code de l'environnement les textes sont un véritable maquis relevant du droit administratif pénal ou, civil ou international et mériteraient d'être plus lisible et accessible.

- ✓ Recenser toutes les infractions dans le Code pénal puisque ce dernier comporte un titre sur les intérêts fondamentaux
- ✓ Réflexion sur la création d'un délit général d'atteinte grave à l'environnement

⁵ « Le droit de l'environnement est trop éclaté » Entretien avec Vincent DELBOS et Daniel Atzenhofer GP du 2 juin 2020

- ✓ Réflexion sur la définition des responsabilités et préjudices réparables en matière civile
- ✓ Clarification de la procédure

2. Justice civile :

- Le référé environnemental est encore trop peu utilisé, trop limitatif : Notion d'urgence, conditions de recevabilité ou encore mesures conservatoires
 - Voir PPL Naima Moutchou et Cécile Untermaier sur le référé environnemental ⁶.
- Expertise : création d'une expertise environnementale, question du coût de celle-ci pour les parties (réflexion sur la création d'un fonds dédié financé par les amendes en matière d'environnement)
- Création d'un référentiel en matière de préjudice écologique

3. Justice pénale

- Réflexion sur la procédure pénale :
 - La justice négociée en matière environnementale très intéressante mais aujourd'hui CJIP est trop limitée ne prévoit pas d'audience (et pas de voie de recours notamment pour les PC lesquelles ne sont pas assez associées au process.
 - Réflexion sur un accord de poursuite environnementale différé
- Réflexion sur les peines et leur exécution au regard de la spécificité de la matière et des différents acteurs associés à l'exécution de la peine
- Réflexion sur un SPIP dédié à l'environnement

4. Justice administrative

- Enjeu de l'accès aux documents administratifs, réflexion sur dialogue justice administrative et justice civile

5. Accès au droit

- Généralisation des consultations en matière environnementale.

✓ Devoir de vigilance

Réflexions sur la responsabilité des entreprises : la transposition de la directive sur le reporting de durabilité des entreprises (CSRD) n'exclut pas les avocats de l'audit de durabilité. En lien avec la Commission droit et entreprises et la Commission Prospective, le groupe de travail pourrait travailler à donner les outils efficaces aux avocats français vis-à-vis de ces normes.

Réflexion sur une autorité indépendante garante des Générations futures

✓ Dimension internationale

- Parquet européen : extension aux crimes environnementaux : Quelles infractions

⁶ PROPOSITION DE LOI visant à adapter la procédure des référés aux enjeux environnementaux du 5/12/2023

- Droits humains Suivi des affaires intéressant le droit de l'environnement devant la CrEDH et la CJUE et interventions volontaires
- Réflexion sur droit à un environnement sain et Traitements inhumains et dégradants (l'adoption d'un protocole additionnel à la CEDH pour protéger efficacement le droit à un environnement sain)
- CPI : réflexion sur politique internationale environnementale appel à contribution

✓ **Travail sur la reconnaissance du statut de réfugié climatique**

Face au changement climatique et à ses conséquences en matière de migrations, c'est naturellement que la question des réfugiés climatiques, celle de leur définition et de leur reconnaissance au sein des Conventions de Genève seront étudiées par le groupe de travail environnement

L'application du devoir de vigilance aux cabinets d'avocat, en tant qu'entreprise. Une réflexion pourrait également être menée pour enrichir la charte de responsabilité sociétale des cabinets d'avocat (RSCA) des questions environnementales.

✓ **La défense de la défense et la protection des défenseurs de l'environnement**

Le 24 juin 2022, dans le cadre de la réunion des Etats Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), le Français Michel Forst a été élu en tant que premier Rapporteur spécial sur la protection des défenseurs de l'environnement.

Les membres du groupe de travail souhaitent travailler sur ces questions, compte tenu des violences menaces et harcèlement dont peuvent être victimes les défenseurs de l'environnement, en France et partout dans le monde. Cet axe de travail rejoint également celui de la défense de la défense à l'image des avocats qui défendent des clients engagés dans la protection de l'environnement et qui sont victimes de persécutions (le CNB avait reçu l'avocat colombien Adil Melendez à cet effet).

✓ **Réflexion prospective sur l'attribution de la personnalité juridique et de droits à la nature et sur les implications juridiques d'une telle reconnaissance**

✓ **Accompagnement des barreaux et des avocats sur le changement climatique**

A l'image des travaux réalisés au sein du CCBE et par différentes organisations d'avocats telles que la Law Society of England and Wales et l'International Bar Association, le groupe de travail pourrait réfléchir à l'élaboration de lignes directrices à destination des barreaux pour les accompagner dans les actions susceptibles d'être mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique.

Ces questions abordent le positionnement de la profession vis-à-vis de la prise en compte de l'environnement dans le devoir de conseil de l'avocat à l'égard de son client, ou encore la posture anglo-saxonne portée par l'IBA qui vise à ce que l'avocat assure sa mission de défense et de conseil à la lumière de l'intérêt général⁷.

⁷ [Projet de réforme](#) des principes internationaux de conduite de la profession d'avocat, mené par l'IBA et repoussé lors de la dernière conférence annuelle qui se tenait à Paris en novembre 2023.

- ✓ **Représentation du CNB et de la profession lors des grands évènements internationaux sur l'environnement, notamment de la COP.**

La COP 29 aura lieu cette année du 11 au 24 novembre 2024 à Baku. En fonction des travaux réalisés, il pourrait être intéressant que le CNB s'implique au cours d'un évènement qui engagerait la profession d'avocat.

Un échange avec l'IBA, l'ABA, la Law Society et le barreau brésilien pourrait être opportun à cet effet, pour faire valoir la position française lors de ces manifestations.

- ✓ **Création d'une page internet dédiée sur le site du CNB**

Une fois la feuille de route présentée lors de l'AG du 15 mars prochain, le groupe de travail entend tenir les avocats et le public informés des actions réalisées sur une page internet dédiée sur le site du CNB.

- ✓ **Organisation de colloques sur les axes de travail dégagés.**